

Universités populaires : le programme à la loupe

Cahier #1 : la 6^e République

Ce cahier est un document de travail à l'attention des insoumis-es souhaitant approfondir leurs connaissances du programme l'Avenir en Commun.

Pour utiliser ce cahier de formation au mieux, vous pouvez vous reporter aux conseils du mode d'emploi des séances « Le Programme à la loupe » des universités populaires de la France Insoumise : https://avenirencommun.fr/univpop_programme/.

Vous pouvez utiliser, selon l'organisation de vos séances dans les groupes d'appui, un ou plusieurs modules du cahier ci-dessous. N'hésitez pas à compléter vos séances avec vos propres ressources. Ne cherchez pas forcément à tout faire d'un coup, piochez dans ce qui semble le plus pertinent.

Calendrier prévisionnel :

- ✓ **mardi 17 janvier : séance 1 – la 6^e République**
- mardi 31 janvier : séance 2 – l'urgence sociale
- mardi 14 février : séance 3 – la planification écologique
- mardi 28 février : séance 4 – l'Europe
- mardi 14 mars : séance 5 – géopolitique
- mardi 28 mars : séance 6 – le progrès humain
- mardi 11 avril : séance 7 – les nouvelles frontières

Certaines parties sont à compléter par le ou la formateur·trice quand il ou elle prépare sa séance. Les autres sont à faire avec les participant·e·s lors de la séance. Ces indications constituent des suggestions mais n'hésitez pas à vous approprier ce cahier et à le remplir à votre guise.

Introduction de la séance : la 6^e République

1) Questions de préparation

Ces questions sont destinées à vous guider dans votre présentation, afin de cerner les principaux enjeux du sujet.

- Pourquoi, d'après vous, la 6^e République constitue-t-elle le 1^{er} chapitre du programme *l'Avenir en Commun* ?

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

- Pourquoi peut-on penser que la 5^e République ne permet pas d'organiser une véritable vie démocratique ?
- Quels problèmes structurels peut-on identifier ?
- Qu'est-ce qu'une assemblée Constituante ?
- Quels aspects de la 5^e République me dérangent, moi, le plus ?

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

2) Vidéo support

Les vidéos sont à utiliser en introduction ou en complément de votre présentation.

- Infographie diffusée lors de la Convention de la France Insoumise de Lille (disponible sur la chaîne YouTube JLM2017).

3) *À faire tou-te-s ensemble*

Rêvons un peu : et vous, la 6^e, vous la voyez comment ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant-e-s lors d'un échange sur le sujet

4) *Questions pièges*

- Pourquoi ne peut-on pas dire dès à présent ce que contiendra la Constitution de la 6^e République ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant-e-s lors d'un échange sur le sujet

5) *Quizz*

Vous pouvez faire le quizz tou-te-s ensemble jusqu'à être incollables !

- Quand la Constitution de la V^e a-t-elle été mise en place ? Dans quel contexte ?
- Combien de fois la Constitution de la V^e a-t-elle été modifiée ?
- Combien de fois la Constitution de la V^e a-t-elle été modifiée par référendum ?
- Combien de textes constitutionnels français n'ont pas été rédigés par une assemblée ?

Retrouvez les réponses au bas du document.

Zoom sur les nouveaux droits démocratiques

Intervenant Mathieu Dupas :

Vidéo support :

- Extrait de la FAQ de Jean-Luc Mélenchon sur le droit de révoquer les élu·e·s.

Le droit de révoquer les élu·e·s : quelques données précises

C'est le principe du référendum révocatoire : au sein d'une circonscription donnée, si X % des électeurs·trices inscrit·e·s sur les listes électorales déposent une pétition en ce sens, un référendum est organisé.

Ensuite, il faut une majorité qualifiée pour que la révocation soit ordonnée. Si l'élue est révoquée, de nouvelles élections sont convoquées.

Le référendum révocatoire existe déjà en Équateur et au Venezuela. Par exemple en 2004, un référendum a été organisé pour révoquer H. Chavez. Le « non » l'a emporté et il a donc poursuivi son mandat.

1) *Quel problème démocratique le droit de révoquer un·e élu·e permet-il de régler ?*

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur·trice quand il/elle prépare la séance

- Dans quelles conditions ce droit pourrait-il s'exercer ?
- Quels exemples puis-je donner pour montrer que ce droit existe ?
- Ce que je pense être le plus important dans ce qui a été dit par Mathieu Dupas :

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur·trice quand il/elle prépare la séance

2) *Questions pièges*

- Le droit de révoquer les élu·e·s n'est-il pas une façon de jeter le discrédit sur tou·te·s les élu·e·s, et de verser dans le « tous pourris » ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant·e·s lors d'un échange sur le sujet

La prise en compte du vote blanc : Quelques données précises

L'abstention remet en question la légitimité des élu·e·s : le taux d'abstention est de 50% pour les européennes, départementales, régionales, et 40% pour les municipales, voire dépasse les 40% pour les législatives. Seule la présidentielle a un bon niveau de participation (80%).

Source :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Abstention_lors_d27%C3%A9lections_en_France#Taux_d.27abstention

Pour que tou·te·s se sentent concerné·e·s par les décisions, il faut que chacun·e participe, et donc que le vote blanc, manifestation d'une insatisfaction à l'égard des candidat·e·s en lice, soit pris en compte comme suffrage exprimé.

Vidéo support :

- Chronique de Guillaume Meurice sur le vote blanc, diffusée sur France Inter dans « Si tu écoutes j'annule tout », le 07/12/2016 : <https://www.youtube.com/watch?v=Hfn8TB0sNtU>

- Quel est l'intérêt, selon moi, de proposer ces changements de règle concernant le droit de vote ?
- En quoi la reconnaissance du vote blanc répond à un enjeu démocratique ?

Ces questions sont destinées à vous guider dans votre présentation, afin de cerner les principaux enjeux.

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur·trice quand il/elle prépare la séance

Ce que je pense être le plus important dans ce qui a été dit par Mathieu Dupas :

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur·trice quand il/elle prépare la séance

3) Question piège

Si jamais il y a plus de votes blancs que de voix par candidat·e, que se passe-t-il ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant·e·s lors d'un échange sur le sujet

4) Questions du public

Question 1 :

Question 2 :

5) A faire tou·te·s ensemble

- Dans notre circonscription législative, n'y a-t-il pas un·e élu·e que nous aurions bien envie de révoquer ?
- Que lui reprochons-nous ?

- En quoi est-ce justifié démocratiquement ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant-e-s lors d'un échange sur le sujet

6) Quiz

Retrouvez les réponses au bas du document.

- Donner deux pays qui appliquent le droit de révoquer.

Zoom sur le processus de l'assemblée Constituante

Intervenante : Charlotte Girard

Vidéos support :

- Vidéo extraite de l'audition de Mabrouka Mbarek : https://www.youtube.com/watch?v=I3yUcq2_uma
- Vidéomaton « le processus constituant » : <https://www.youtube.com/watch?v=qaSgl0rPQlo&list=PL49hPUZTPboXuDLLu-4pv242PXa4APNh-&index=43>
- Extrait du discours de Jean-Luc Mélenchon prononcé à Boulogne sur mer 27 septembre 2016 à Boulogne le 27/09/2016 : <https://www.youtube.com/watch?v=mG9Z19Z6QY8&t=2s>
- Vidéomaton « Pour une assemblée constituante » : <https://www.youtube.com/watch?v=huo-CPjk6Nk&list=PL49hPUZTPboXuDLLu-4pv242PXa4APNh-&index=55>

Quelques données précises :

La Constituante est une assemblée dont la seule mission est de rédiger une constitution qui remplacera la constitution française actuelle si le peuple l'approuve par référendum.

C'est indispensable pour en finir avec la 5^e République, la seule façon de reconstituer la souveraineté car une assemblée constituante produit l'implication populaire nécessaire au fonctionnement démocratique de la République.

L'article 11 de la constitution permet que le peuple soit saisi d'une question par le Président de la République sans passer par le vote des assemblées : deux référendums, un pour ouvrir la procédure, un pour valider (ou invalider) le travail de la Constituante.

Le mandat constituant est exclusif de tout autre mandat quel qu'il soit, actuel et futur à échéance de deux législatures consécutives. Un règlement intérieur fixera les conditions et modalités de travail de l'assemblée constituante (élaboré et voté par l'assemblée elle-même).

Désignation et mode de fonctionnement de la Constituante

1) *Quelles sont les modalités précises de mise en place d'une assemblée constituante ?*

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

- Dans quel cadre une assemblée Constituante peut-elle être convoquée ?
- A quoi sert précisément le référendum initial ?
- Quelles conditions peuvent-être mises à l'éligibilité des Constituant·e·s ?

Ces questions sont destinées à vous guider dans votre présentation, afin de cerner les principaux enjeux

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur·trice quand il/elle prépare la séance

Ce que je pense être le plus important dans ce qui a été dit par Charlotte Girard :

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur·trice quand il/elle prépare la séance

2) *Questions pièges*

- Ne risque-t-on pas de ne pas pouvoir faire la 6^e République si la réponse au référendum est négative ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant·e·s lors d'un échange sur le sujet

- Ne risque-t-on pas d'avoir une Assemblée constituante qui rassemble en majorité des représentant·e·s des anciens partis politiques, qui rédigeront une Constitution sur mesure ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant·e·s lors d'un échange sur le sujet

Mise en application de la nouvelle Constitution

3) *Comment la nouvelle Constitution est-elle validée démocratiquement ?*

- Comment sont prévues les dispositions de validation de la nouvelle Constitution ?

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur·trice quand il/elle prépare la séance

- L'assemblée Constituante a-t-elle un temps illimité pour travailler ?

Ces questions sont destinées à vous guider dans votre présentation, afin de cerner les principaux enjeux

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur·trice quand il/elle prépare la séance

4) *Questions pièges*

Si la Constitution est invalidée par référendum, les Constituant·e·s n'auront-ils/elles pas travaillé pour rien ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant-e-s lors d'un échange sur le sujet

5) Questions du public

Notez ici les deux questions posées par le public et ce que vous pensez être le plus important des réponses apportées.

Question 1 :

Question 2 :

6) A faire tou-te-s ensemble

Quel est selon vous le dispositif emblématique que la Constitution doit intégrer ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant-e-s lors d'un échange sur le sujet

7) Quiz

Retrouvez les réponses au bas du document.

- Quels exemples récents d'assemblées constituantes peut-on donner ?
- Y a-t-il déjà eu une Constitution française rejetée par référendum ?

Zoom sur la « Constitution : ça me concerne ! »

Intervenante : Raquel Garrido

Vidéos support :

- Vidéomaton « En finir avec la République de la discrimination » : <https://www.youtube.com/watch?v=rvtR04DaDQQ&list=PL49hPUZTPboXuDLLu-4pv242PXa4APNh-&index=75>
- Vidéomaton « Le droit de vote à 16 ans » : https://www.youtube.com/watch?v=At-w0rUxV_c&list=PL49hPUZTPboXuDLLu-4pv242PXa4APNh-&index=76

Le droit de vote à 16 ans : Quelques données précises

Le nombre de personnes âgées augmente de façon continue au sein de la population française, donc dans le corps électoral. En 2012 : plus d'1/3 des inscrits a plus de 60 ans en 2012, contre seulement 1/6 en 1960. Les personnes âgées participent plus que les autres aux élections.

L'abaissement du droit de vote à 16 ans vise donc à corriger une telle anomalie : abaisser le droit de vote à 16 ans, c'est ajouter environ 1,5 million d'électeurs supplémentaires potentiels.

Le droit de vote à 16 ans est déjà à l'œuvre dans plusieurs pays, comme au Brésil, en Équateur ou en Argentine. A 16 ans, on peut déjà être émancipé de la tutelle de ses parents, et exercer soi-même l'autorité parentale si on a un enfant. On peut travailler, donc payer des cotisations et des impôts.

1) Pourquoi le droit de vote à 16 ans répond-il à un enjeu démocratique ?

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

- Quel effet va produire l'abaissement de l'âge à partir duquel on peut voter ?
- Quelles sont les classes d'âge qui ont le plus/le moins tendance à participer aux élections ?

Cette zone est destinée à être complétée par le/la formateur-trice quand il/elle prépare la séance

2) *Questions pièges*

- Est-ce raisonnable de donner le droit de vote à 16 ans alors que les jeunes de notre temps sont complètement immatures ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant-e-s lors d'un échange sur le sujet

- N'y a-t-il pas une contradiction à vouloir étendre l'obligation scolaire à 18 ans, et abaisser le droit de vote à 16 ans ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant-e-s lors d'un échange sur le sujet

Conclusion

Personne n'est d'accord sur tout et c'est normal. Vous pouvez noter ici les passages qui vous déplaisent et en parler avec les autres participant·e·s : ont-ils/elles compris comme vous ? Ont-ils/elles des réponses à vos objections ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant·e·s lors d'un échange sur le sujet

Que retenons-nous d'important de ce chapitre sur la 6^e République ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant·e·s lors d'un échange sur le sujet

Quelle autre mesure emblématique voulons-nous retenir ?

Cette zone est destinée à être complétée par les participant·e·s lors d'un échange sur le sujet

Aller plus loin

Il y a un argument qui vous tient à cœur et que vous voulez partager ? Filmez-vous en train de l'expliquer lors de votre séance de formation collective, et envoyez la vidéo à universitesinsoumises@jlm2017.fr afin qu'elle soit diffusée et rajoutée sur la page des Universités populaires !

Ressources complémentaires

Toutes les ressources sont disponibles sur le site de *l'Avenir en commun* : <http://avenirencommun.fr/>

- Argumentaire sur la Constituante : <https://avenirencommun.fr/argumentaire-insoumis-1-constituante/>
- Argumentaire sur le droit de révocation des élu·e·s : <https://avenirencommun.fr/argumentaire-insoumis-2-droit-de-revoquer-un%c2%b7e-elu%c2%b7e/>
- Livret laïcité : <https://avenirencommun.fr/le-livret-laicite/>
- Billet de blog de Jean-Luc Mélenchon sur le droit de vote à 16 ans : <http://melenchon.fr/2016/10/27/pour-le-droit-de-vote-a-16-ans/>
- Exemple de proposition de loi permettant d'aboutir à une constituante : <https://avenirencommun.fr/app/uploads/2017/01/Proposition-de-loi-pour-une-constituante-Version-définitive.pdf>

Consultez la page des universités populaires !

Ce qu'en dit *l'Avenir en commun* :

L'URGENCE DÉMOCRATIQUE : LA 6^e RÉPUBLIQUE

1. Réunir une Assemblée constituante
2. Balayer l'oligarchie, abolir les privilèges de la caste
3. Une République permettant l'intervention populaire
4. Abolir la monarchie présidentielle
5. Une nouvelle étape des libertés et de l'émancipation personnelles
6. Une République universelle
7. Une République laïque
8. La révolution citoyenne dans les médias
9. La République garante des biens communs
10. Reconnaître la citoyenneté dans l'entreprise et des droits nouveaux pour les salarié·e·s
11. Une justice au nom du peuple
12. Une politique antiterroriste rationnelle
13. Garantir la sécurité et la sûreté
14. La jeunesse au service de l'intérêt général et de la sûreté de la Nation

15. L'égalité réelle pour les Outre-mer

Réponses aux Quizz

Introduction

Quand la Constitution de la V^e a-t-elle été mise en place ? Dans quel contexte ?

>> en 1958, dans le contexte de la guerre en Algérie, de Gaulle a « négocié » son retour au pouvoir contre un changement de constitution.

Combien de fois la Constitution de la V^e a-t-elle été modifiée ?

>> 24 fois

Combien de fois la Constitution de la V^e a-t-elle été modifiée par référendum ?

>> 2 fois

Combien de textes constitutionnels d'une République française n'ont pas été rédigés par une assemblée ?

>> 1 seule, celle de la 5^e République. Tous les autres ont été rédigés par une assemblée, mais tous ne se présentent pas sous la forme d'une Constitution complète (la 3^e République a des lois constitutionnelles, mais pas de Constitution à proprement parler).

Zoom sur les nouveaux droits démocratiques

Donner deux pays qui appliquent le référendum révocatoire.

>> Équateur, Bolivie + Californie, Wisconsin pratiquent le *Recall* (possibilité de rappeler l'élu et réorganiser les élections par anticipation).

Donner un pays qui applique le droit de vote obligatoire.

>> Belgique, Grèce, en France aux élections sénatoriales.

Zoom sur le processus de l'assemblée Constituante

Y a-t-il déjà eu une Constitution française rejetée par référendum ?

>> Oui, la 1^{ère} Constituante de la 4^e République française a vu ses travaux invalidés par référendum le 05/05/1946. Le principe avait pourtant été approuvé par 96 % au référendum du 21/10/1945. Un nouveau processus constituant a donc été ré-initié afin de proposer une autre Constitution, qui cette fois-ci a été approuvée le 13/10/1946.

Quels exemples récents de Constituantes peut-on donner ?

>> La Tunisie en 2011 est un exemple très récent. L'Équateur et le Venezuela ou l'Islande sont aussi passés par des processus constituants.